

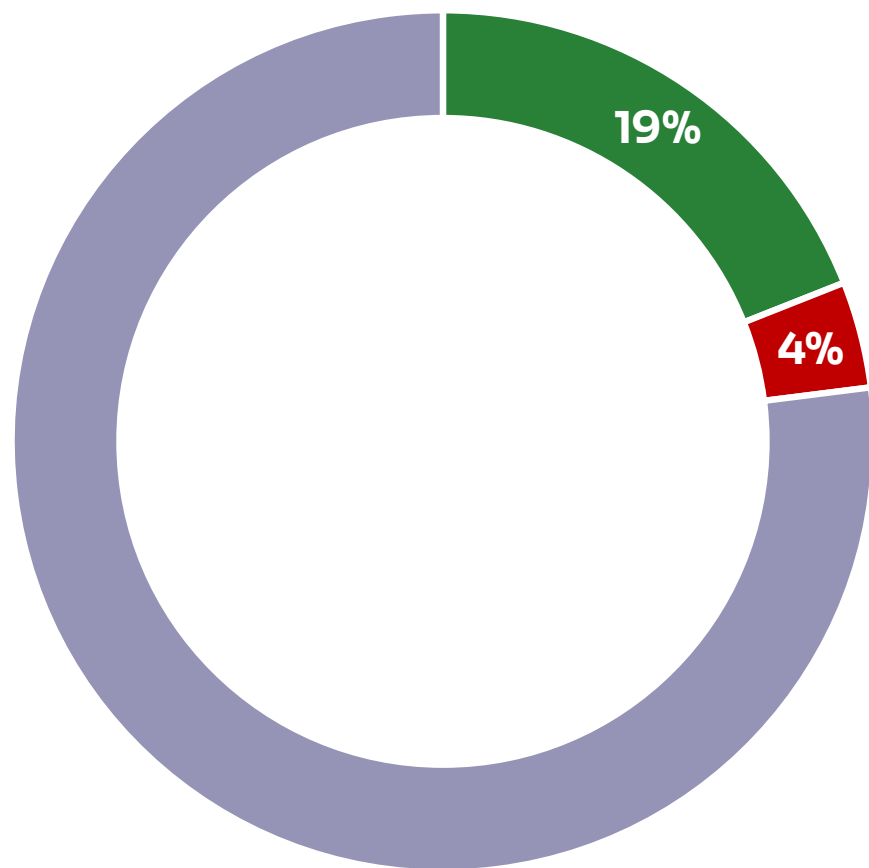
CLUB DE LA CHALEUR RENOUVELABLE

# UN PLAN MARSHALL POUR LA CHALEUR RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION



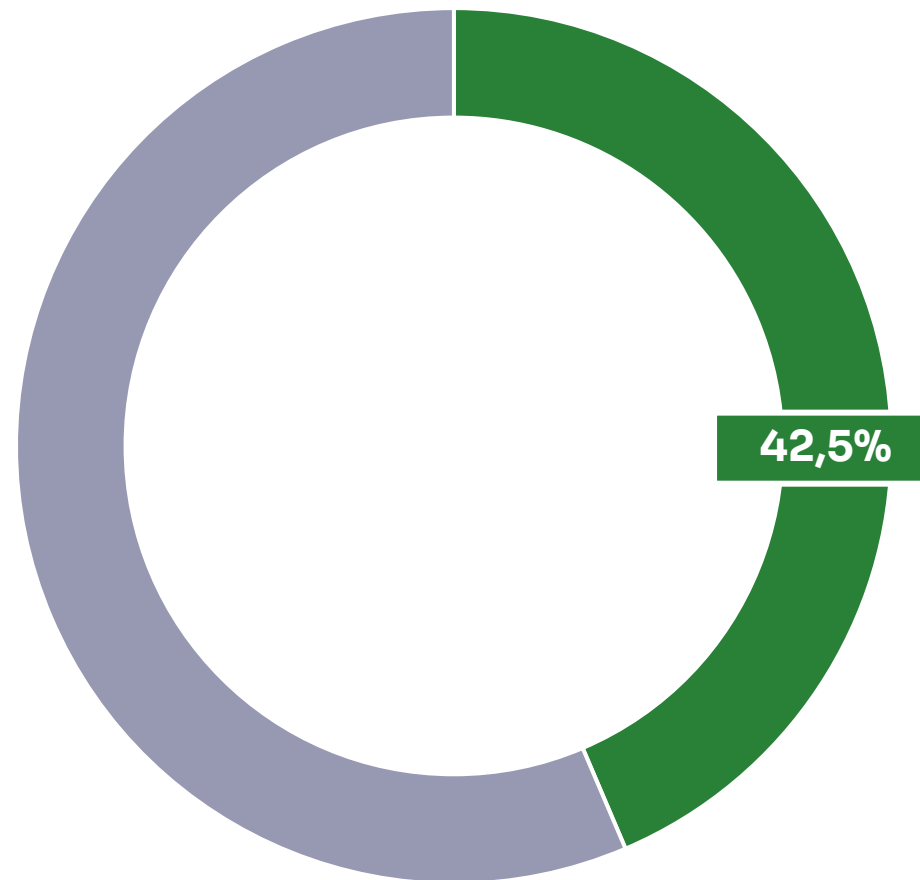
# La France doit redoubler d'efforts pour tenir ses engagements énergétiques et climatiques.

Mix énergétique national 2020



Electricité & fossiles

Mix énergétique européen 2030 (RED 3)

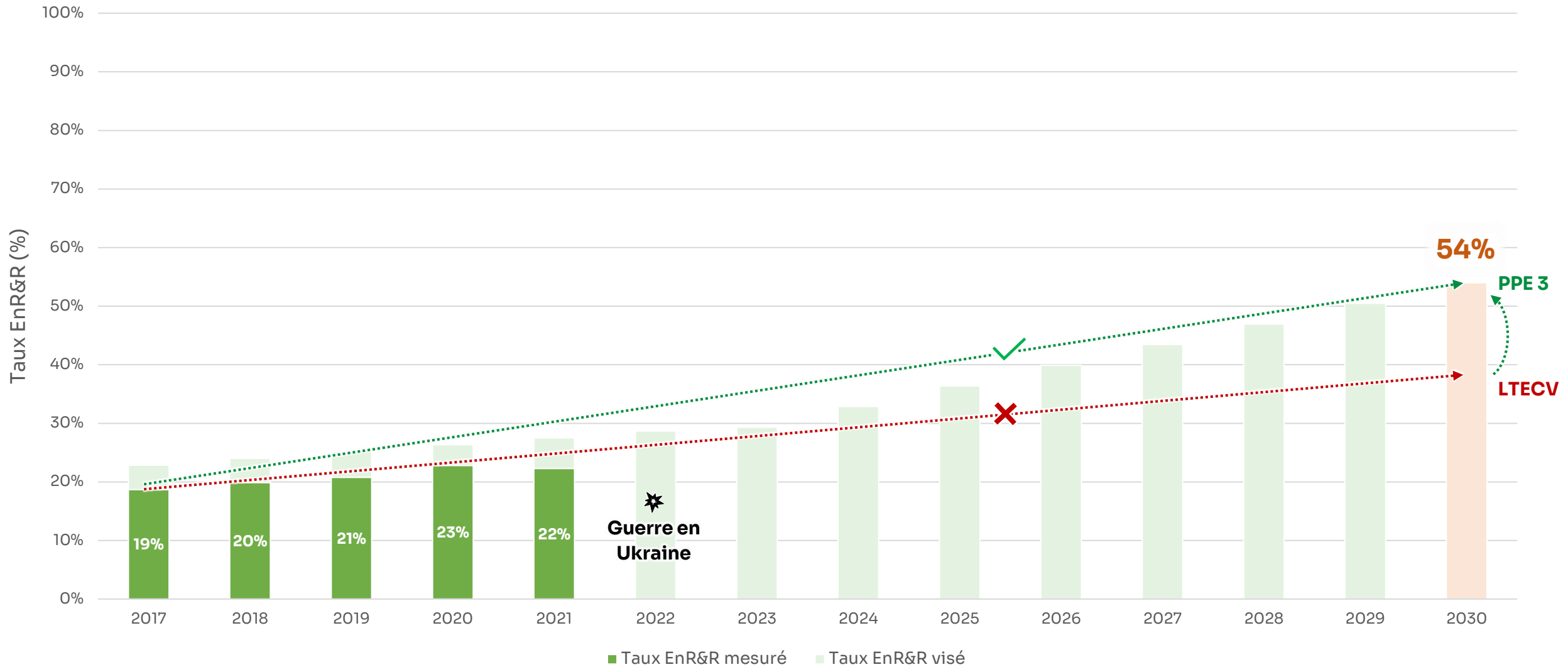


EnR&R

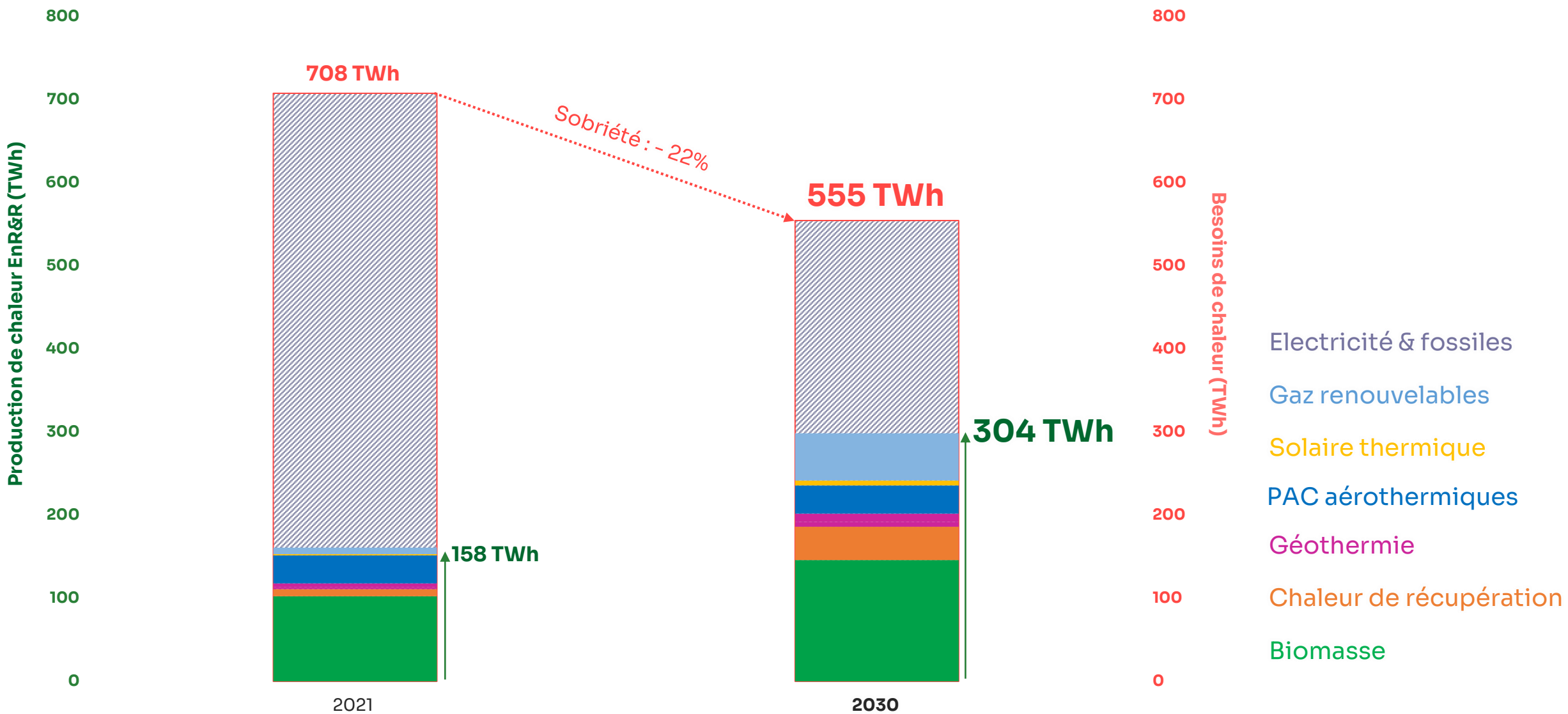
Retard sur les engagements européens

# La PPE de la dernière chance pour atteindre la neutralité carbone en 2050 !

Remettre la transition énergétique sur une bonne trajectoire

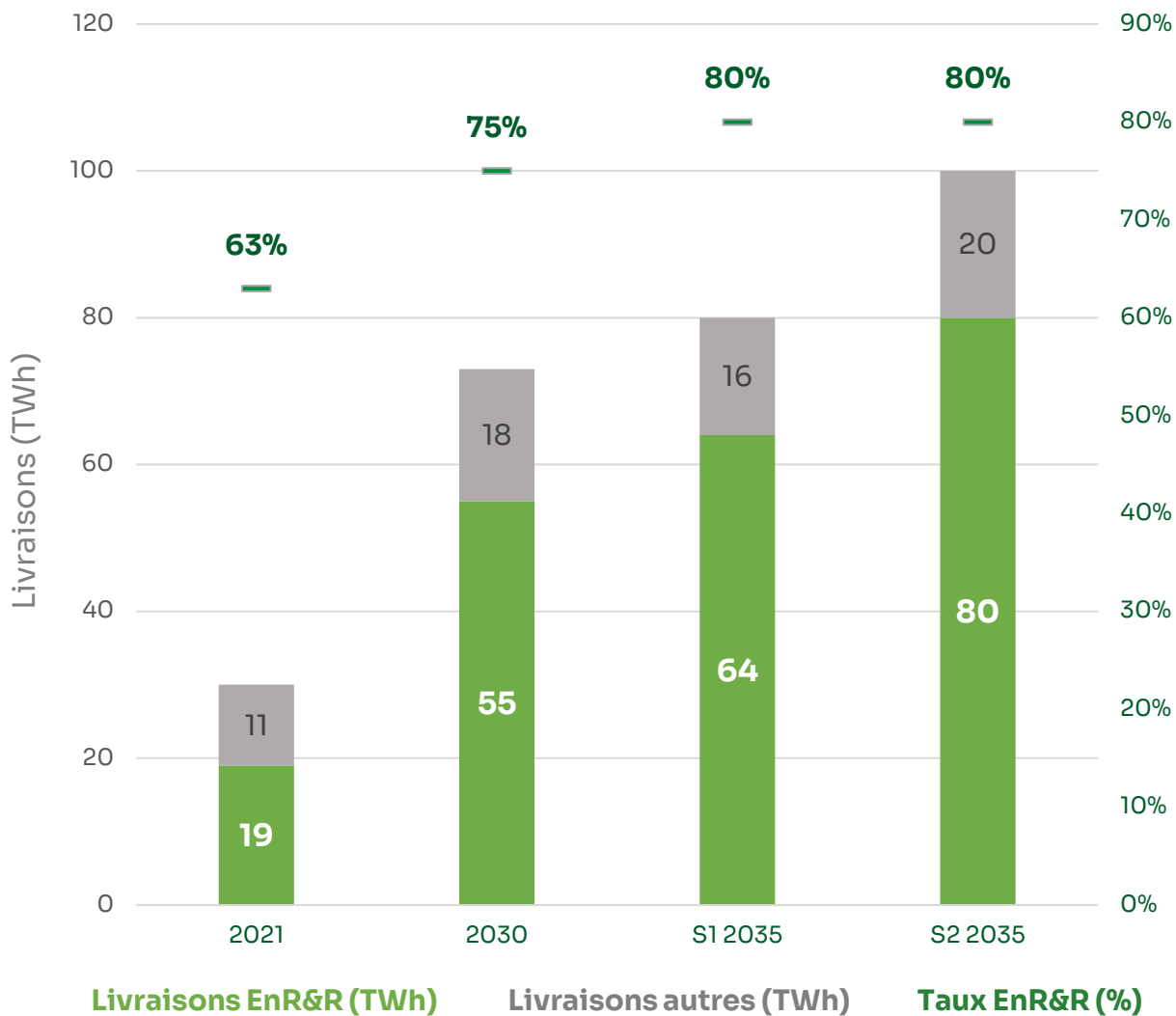


# Un objectif : 54% de notre chaleur issue d'EnR&R dès 2030 !

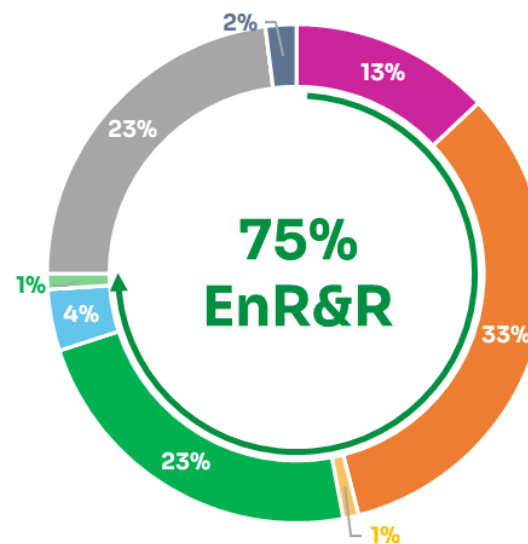


# En 2030, les réseaux répondront à 10% des besoins de chaleur (X2)

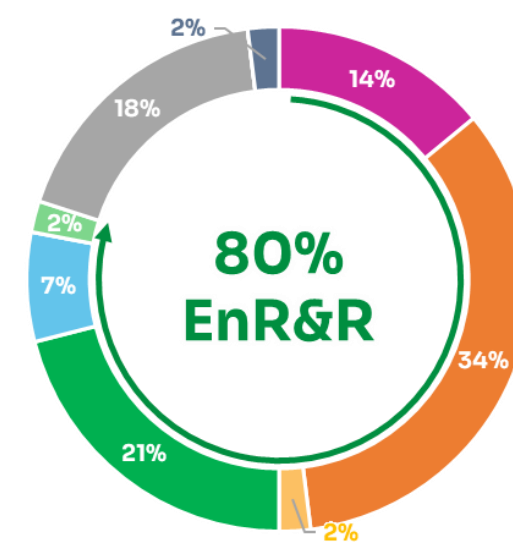
## Une ambition forte pour les réseaux de chaleur



## Mix énergétique 2030



## Mix énergétique 2035



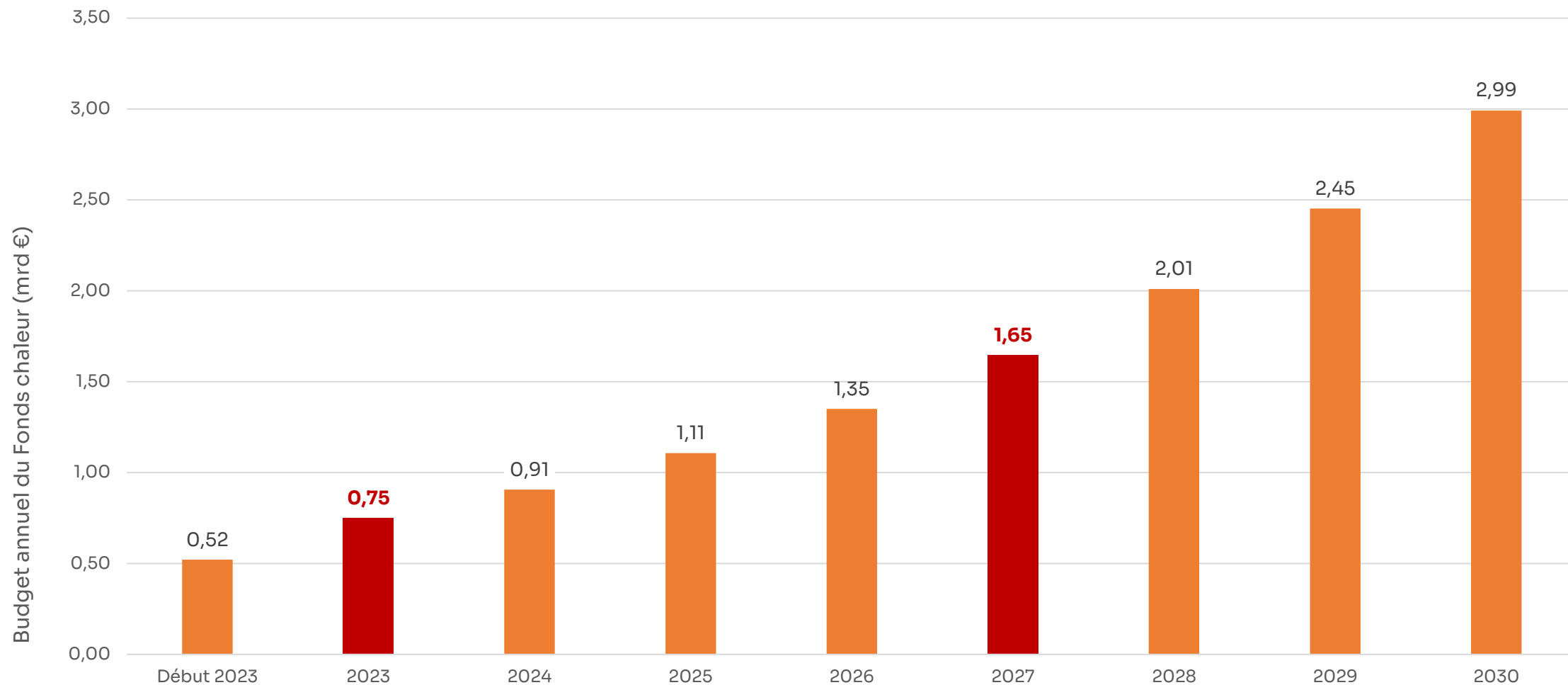
**Géothermie**  
**Biomasse**  
**Gaz naturel**

**Chaleur de récupération**  
**Gaz renouvelables**  
**Autres fossiles**

**Solaire thermique**  
**Autres EnR&R**

# Les mesures phares pour déployer le Plan Marshall

## Un fonds chaleur à la hauteur des ambitions



# Les mesures phares pour déployer le Plan Marshall

## Mobiliser les ressources en chaleur renouvelable et de récupération



### **Chaleur fatale :**

- Evaluer obligatoirement le potentiel de valorisation de chaleur fatale des installations industrielles et data centers supérieurs à 5MW
- Lancer un fonds de garantie pour faciliter la récupération de cette chaleur



### **Déchets :**

- Relancer et simplifier des appels d'offres CSR
- Lever les plafonds de volumes incinérés dans le PRPGD



**Solaire thermique :** lancer des plans solaires par secteur (camping, industrie agro-alimentaire, piscines publiques ...)



**Géothermie :** déployer le Plan national Géothermie



**Bois-énergie :** redimensionner les aides en faveur de l'acquisition de machines d'exploitation forestières, de la réalisation de plans d'approvisionnement territoriaux et de la production nationale de granulés.



**Méthanisation :** Ajuster le cadre économique de l'injection et rapidement lancer le dispositif des Certificats de Production de Biogaz

# Les mesures phares pour déployer le Plan Marshall

## Accélérer le déploiement de la chaleur renouvelable et de récupération



### Planification :

- Définir une stratégie territoriale de chauffage dans tous les documents d'urbanisme (PLU) et d'habitat (PLH)
- Généraliser la réalisation d'études de faisabilité publiques de création de réseaux de chaleur dans toutes les collectivités de plus de 10 000 habitants
- S'assurer que les futures zones d'accélération introduites dans la loi ENR, abordent avec la même ambition le développement de l'électricité et de la chaleur renouvelable et de récupération en cohérence avec la future PPE
- Etablir un plan Etat et collectivités exemplaires : planifier le déploiement accéléré de la chaleur renouvelable pour le patrimoine de l'Etat et des collectivités avec AGILE, l'Agence de Gestion de l'Immobilier de l'Etat pour atteindre l'objectif de 50% de chaleur EnR&R en 2030



### Rénovation des bâtiments :

- Faciliter l'installation de boucles d'eau chaude secondaires dans les bâtiments résidentiels et tertiaires
- Inscrire le dispositif MaPrimeRénov' dans une trajectoire budgétaire pluriannuelle



# Les mesures phares pour déployer le Plan Marshall

## Agir en faveur de l'attractivité de la chaleur renouvelable et de récupération



### **Communiquer à grande échelle sur la chaleur renouvelable et de récupération :**

- Mise en œuvre d'une campagne de communication nationale grand public sur la chaleur renouvelable (toutes filières confondues) s'appuyant en particulier sur le label « Ecoréseaux de Chaleur »



### **Faire émerger une ingénierie territoriale de la chaleur renouvelable :**

- Mise en place d'un plan visant à augmenter les ressources humaines et les compétences disponibles dans les métiers de la chaleur et de froid renouvelable : formations diplômantes, politique d'emplois dédiée
- Renforcement de l'animation territoriale en déployant un réseau de « Générateurs Chaleur Renouvelable et Réseaux de chaleur Multi-Energies », prenant en compte les dispositifs existants
- Elargissement des missions du dispositif France Rénov à l'information, la promotion et l'accompagnement de projets de particulier en matière d'équipement de chaleur renouvelable individuelle ou collective